

La Gazette du Couloumié

JOURNAL D'INFORMATION DE LA FÉDÉRATION DES CHASSEURS DE L'ARIÈGE • mai 2009 - N° 28

Au printemps,
c'est la chasse



aux guêpes



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE : 25 AVRIL 2009 - LAVELANET



LA FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE

Amis chasseurs, cette maison est la vôtre

Ouvert du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30,
le vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 17 h.

Tél. 05 61 65 04 02 • E-mail : fdc09@wanadoo.fr

Examen du permis de chasser

En 2008, quatre sessions ont eu lieu. 154 candidats ont obtenu avec succès leur permis de chasser, soit un taux de réussite de 96,25 %.

Les prochaines dates des examens théoriques sont prévues les 25 septembre et 25 novembre 2009.

Pensez à vous inscrire un mois avant la date de l'examen pour pouvoir participer à la formation obligatoire.

Inscription auprès du secrétariat de la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Ariège au 05 61 65 04 02

La Gazette du Couloumié

sommaire

Editorial du Président Etienne-Jean BARBELANNE PAGE 1

Fédération

- Assemblée Générale du 25 avril à Lavelanet PAGES 2 A 6
- Hommage à André Manaud PAGE 7

Informations

- Loi pour l'amélioration et la simplification du droit de la chasse PAGE 8
- Actualités cynégétiques PAGE 8

Technique

- Compte rendu des recensements hivernaux d'oiseaux d'eau PAGES 9 et 10
- DVD Logopède PAGE 10

Interview

- Marcel Guillou, chasseur et peintre animalier PAGE 11

Libre expression PAGE 12

Enquête : pourquoi cessent-ils de chasser ? PAGE 13

Hommage PAGE 13

Brèves

- Courlis cendré en Ariège PAGE 13
- Tarbes Pyrénées Passions : 3^{ème} salon de la chasse, de la pêche et du terroir PAGE 13
- Pigeon ramier : suivi du GIIFS par balises Argos PAGE 13

Agenda des manifestations PAGE 14

Le Guêpier d'Europe

Oiseau estivant dans notre pays, il arrive chez nous dès la fin avril et recherche berges et talus sablonneux pour pouvoir forer son nid.

Il se nourrit d'insectes volants : frelons, guêpes, libellules,...

Dès la mi-août, il se regroupe en grosses volées pour rejoindre ses quartiers d'hiver dans le nord de l'Afrique.

Photo couverture :
Guêpier d'Europe - Photo Mathieu PUJOL

Magazine trimestriel de la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Ariège

Le Couloumié, Labarre, 09000 FOIX
Tél. 05 61 65 04 02 - Fax 05 61 65 85 41

Directeur de la publication :
Etienne-Jean BARBELANNE

Rédacteur en chef : Raymond BERNIÉ

Comité de rédaction :
Hélène BOMPART, Emile CARALP,
Jean GUICHOU, Service Technique

Crédit photographique :
Fédération des Chasseurs

Conception et Impression :
IPS IMPRIMERIE, Saint-Jean de Verges (09)

Dépôt légal à parution

ISSN : 1621-4641

Commission paritaire en cours



Etienne-Jean BARBELANNE,
Président de la Fédération
Départementale

Chers amis,

Voici venir le temps du repos où l'on peut refaire seul, le plus souvent entre amis, les épisodes de nos chasses les plus marquantes de la saison écoulée. Elle fut humide, neigeuse et froide, mais a su apporter beaucoup de satisfactions pour la plupart d'entre nous.

Nous sommes déjà à rêver des projets d'avenir. Alors n'oublions pas pour le moment la gestion de nos territoires, gage d'une meilleure réussite dans une période où l'on évoque la chasse moderne. C'est particulièrement vrai dans la réalisation de nos plans de chasse qui doivent tenir compte de nos milieux forestiers, agricoles, autoroutiers ou urbains. Nous devons aussi composer avec les habitats et leurs aménagements, soucieux du bien être des populations qu'ils abritent, mais attentifs à leurs évolutions pour répondre aux attentes et aux besoins de nos concitoyens.

C'est aussi la période des rencontres avec les autres « usagers » que les beaux jours font ressortir, sur des territoires qui ne nous appartiennent pas toujours. Quoi de plus normal ?

Aussi profitons-en pour mieux les accueillir, échanger, soucieux de nous faire comprendre dans ce partage de la nature, avec une attitude courtoise et avenante.

Pour les membres actifs de votre Fédération, point de repos. Bien au contraire, car après notre assemblée générale, tout reste à faire sur le papier, sur le terrain et dans les esprits.

Bonne inter-saison à tous.

Bien à vous en Saint Hubert.

Etienne-Jean BARBELANNE

Assemblée Générale du 25 avril 2009 à Lavelanet



Dans un souci de lisibilité le présent compte rendu est restitué sous forme synthétique.

Monsieur Etienne-Jean BARBELANNE ouvre les travaux. Monsieur Marc SANCHEZ, Maire de Lavelanet et Monsieur Christian ESTRA-BAUD, représentant l'ACCA, accueillent les participants.

Le procès verbal de l'assemblée générale du 26 avril 2008 est approuvé à l'unanimité.

RAPPORT DE GESTION

Le Président présente le rapport de gestion de l'exercice clos au 30 juin 2008.

RAPPORT FINANCIER

Monsieur Jean-Marc PALMADE, Expert-Comptable fait lecture des comptes de l'exercice du 1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008 et met l'accent sur quelques chiffres essentiels :

Le résultat net comptable du **service général** s'élève à + 206 428,33 € et l'autofinancement à 286 317,58 €.

Le résultat net comptable du **service dégâts de gibier** s'élève à -74 216,27 € et l'autofinancement à - 57 310,13 €.

Le compte rendu financier est approuvé à l'unanimité.

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Monsieur Jean-Pierre VIDAL, Commissaire aux Comptes fait lecture de son rapport. Il conclut à la sincérité et à la régularité des comptes annuels de l'exercice clos au 30 juin 2008.

BUDGET PRÉVISIONNEL

2009/2010

Monsieur Vincent LAMPASONA fait lecture des budgets prévisionnels 2009/2010 du **service général** (931 779,00 €, en charges comme en produits) et du **service dégâts** (395 450,00 €, en charges comme en produits)

Ces budgets sont approuvés à l'unanimité par l'assemblée générale.

EXTRAITS DU COMPTE RENDU MORAL DU PRÉSIDENT BARBELANNE

« Une fois encore, j'ai le plaisir de vous retrouver dans un confort parfait mais aussi avec de fortes préoccupations pour la chasse dont je vais vous parler, dans le rôle qui m'échoit chaque année, à la même époque.

Depuis notre dernière rencontre, l'année dernière à SEIX, beaucoup d'évènements sont venus perturber nos activités et nous agacer passablement.

Nous avons fait front avec toute la détermination qui est la nôtre, je veux dire avec tous les membres du Conseil d'Administration. Essayant de répondre à toutes les interrogations, contrant toutes les attaques mais aussi en créant souvent avec vous, Présidents d'ACCA et chasseurs, une dynamique digne de la passion qui nous motive. Comme vous vous y attendez, je vais retracer les travaux menés tout au long de cet exercice, vous dire dans l'essentiel ce qui a animé la politique générale de votre Fédération.

Sur le plan national, nous n'avons pas été déçus : les nouvelles parfois bonnes, sou-

vent mauvaises furent notre quotidien. La grande histoire fut quand même le **Grenelle de l'Environnement** décidé et mené par le Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire. (...)

Quant au Grenelle de la chasse, je rappellerai que le 26 juillet dernier, à grand renfort de publicité, le Ministre de l'Ecologie et sa Secrétaire d'Etat, aujourd'hui déchue mais remplacée, qualifiaient d'historique l'accord conclu entre chasseurs et protecteurs de la nature.

Cela concernait notamment les dates d'ouverture de la chasse aux oiseaux de passage et gibier d'eau. (...) Ce fameux accord de juillet donc, se voulait être une ouverture au dialogue avec les autres usagers et gestionnaires de la nature. Se met alors en place une table ronde sur la chasse : de nombreux échanges se tiennent, les chasseurs y sont associés mais trouvent quasiment toujours en face d'eux toute une panoplie d'adversaires.

Cet accord initie entre autres une nouvelle gouvernance scientifique supprimant l'observatoire national de la faune sauvage et de ses habitats. Son remplacement est constitué par un groupe d'experts sur la chasse et les oiseaux. Ce GEOC se composera paritai-rement de scientifiques (proposés par les chasseurs et protecteurs) qui feront des propositions en matière d'orientations pour la gestion des espèces, des dates de chasse, des études à réaliser. (...)

Notons tout de même, que la gestion des territoires sur lesquels nous chassons, a fait l'objet lors de cette table ronde d'un accord général pour agir prioritairement afin d'enrayer la perte de la biodiversité.

Mais après tout cela, nous tombons encore

dans un grand tourbillon qui amène à penser : est-ce un accord, un compromis ou un marché de dupes ? Puisque le Ministre, en guise de cadeau de Noël, sort la martre et la belette de la liste des espèces susceptibles d'être classées nuisibles. Après des semaines de lutte, des rapports favorables rendus par les scientifiques, de hargne affichée tant par le Président de la Fédération Nationale des Chasseurs que par les Présidents de Fédérations (dont je suis) la suspension de cette décision a été prise. (...)

La loi du 31 décembre 2008, dite loi PONIATOWSKI, tente à améliorer et à simplifier le droit de la chasse. Pour moi, elle constitue aussi un réel avancement puisqu'elle met fin à toute controverse sur l'agrément des Fédérations des Chasseurs au titre de la protection de l'environnement. (...)

Une loi de plus, me direz vous, c'est bien vrai ; après toutes celles que nous avons connues qui fondent tout de même les piliers de nos activités cynégétiques, nous n'allons donc pas nous en plaindre puisque celle-ci nous est favorable. Bien sûr, nous devons reconnaître au Sénateur PONIATOWSKI, fidèle défenseur de notre cause, d'avoir fait montre de ténacité et de persuasion pour remporter l'adhésion du gouvernement. Retenons tout de même que cette loi :

- facilite l'accès de la chasse aux jeunes, ce qui est une priorité ;
- précise que désormais les propriétaires qui ne prélèvent pas suffisamment de sangliers sur leurs propriétés pourront être tenus responsables des dommages causés ;
- chasser partout en France sera plus facile ;
- indique enfin que la gestion du grand gi-

bier reste une des préoccupations des Fédérations des Chasseurs.

Ceci étant, où en sommes-nous aujourd'hui plus précisément ?

Pour les craintes majeures qui sont les nôtres : il y a le devenir de la chasse du grand tétras. Un projet d'arrêté ayant trait à sa suspension, on dit aussi plan de restauration de la chasse sur la chaîne pyrénéenne a été envisagé par le Ministre. On discute sur un moratoire de cinq ans ! En attendant, je vais rappeler que l'arrêté pris en mai dernier par Monsieur le Préfet de l'Ariège, a été cassé sur une procédure menée devant le Tribunal Administratif par nos adversaires. Mais soyez certains que le Conseil d'Administration et moi-même ne baisserons pas les bras. J'espère pouvoir vous le prouver très bientôt. Pour l'immédiat, nous avons engagé une procédure en défense en accord avec Monsieur le Préfet, avec l'assistance de l'avocat de la Fédération Nationale de la Chasse.

Le congrès national m'a permis en outre de renouer maintenant avec de vieux amis, de constater l'angoisse qui étreint la quasi totalité des Présidents de Fédérations. Le rapport moral du Président PONCHALON est sans équivoque à cet égard. Au mois de février dernier, une délégation de la FNC conduite par le Président PONCHALON a été reçue par le Ministre Jean-Louis BORLOO : il s'agissait de faire un point précis sur les sujets sensibles avant la tenue de l'Assemblée Générale des Fédérations. Après un constat de manque de dialogue entre chasseurs et le Ministre, un débat me semble-t-il constructif a été établi. Il a confirmé que le monde de la chasse doit être strictement associé à toutes les étapes d'élaboration de la stratégie de réhabilitation du grand té-

tras et à sa mise en œuvre ainsi qu'au comité de suivi. Notre Président a mis à l'ordre du jour le décret sur le délit d'entrave de la chasse (il s'agit bien sûr de chasse à courre). De voir le décret qui concerne les PMA dit « décret COCHET » modifié pour pouvoir se généraliser. Voici pour l'essentiel.

Il s'agit d'échanges positifs avec le Ministre qui devraient aboutir à des décisions favorables mais seront-elles traduites dans les faits ? Toutefois, le Ministre qui avait promis sa présence au congrès a tenu parole. (...) Le clou de cette Assemblée Générale fut quand même l'arrivée de Jean-Louis BORLOO, notre Ministre de la chasse, qui était très attendu par nous tous à la suite de tous les événements que je viens de retracer. Le Ministre a confirmé l'orientation de son ministère. Très simplement et très humblement, il a reconnu s'être trompé sur les sujets de la chasse qui, a-t-il dit, sont des dossiers bien compliqués. Nous aurons désormais, nous a-t-il dit aussi, un interlocuteur de la ruralité au Ministère qui sera au fait de ces dossiers. Après avoir une fois de plus, admis que des erreurs avaient été commises par les membres de son Ministère (notamment le déclassement de la martre et de la belette), les deux mustélidés ont réintégré la liste nationale des nuisibles. Le Ministre a confirmé que les chasseurs seraient étroitement associés à toutes les étapes du plan de restauration du grand tétras (il attend seulement que le GECO se prononce) et ne parle plus de moratoire. Concernant le sanglier, un plan d'urgence sera mis en place en concertation avec la Fédération Nationale et les Fédérations Départementales les plus touchées dont fort heureusement nous ne faisons pas partie. Bref, notre Ministre s'est engagé à travailler à fond nos dossiers de chasse pour régler dans le respect de la méthode, a-t-il ajouté, « 95 % des sujets qui fâchent ». Enfin, il a conclu « j'espère que nous ferons ensemble des pas de géant dans un climat de confiance renouvelé ». (...)

Nous avons pu, chacun d'entre nous, converser avec le Ministre pendant de longs moments dans un climat sympathique. Pour ma part, je n'ai pas manqué de lui dire mes préoccupations, mais qu'en retiendra-t-il et surtout qu'en fera-t-il ? Vivons d'espoirs mais attendons l'arme au pied.

Cela dit, nous saluons avec amitié la nomination du **nouveau Président de l'ONCFS**, Henri SABAROT, un homme du Sud-Ouest en remplacement de Bernard GAUDIN, atteint par la limite d'âge.

Bien évènement fut la rencontre entre chas-



Les Trompes de l'Estrique...

seurs et pêcheurs qui s'allient pour faire face, pour faire valoir leurs préoccupations. Représentant près de trois millions d'utilisateurs et gestionnaires de la nature, les Présidents ROOSTAN et PONCHALON se sont rencontrés pour développer des pistes d'action et de synergie sur nos soucis communs. (...)

Je dirai de façon tout à fait anecdotique que la manifestation de fin mars à VALENCIENNES entre chasseurs, piégeurs et pêcheurs n'était pas du meilleur goût. C'est, je vous le rappelle, le fief de Monsieur BORLOO. Je n'ai pas approuvé cette manifestation d'autant plus qu'elle est arrivée 48 heures après les déclarations favorables à la chasse du Ministre. Je regrette aussi et trouve scandaleuse l'attitude de quelques groupes de chasseurs-casseurs, d'ailleurs étaient-ils vraiment des chasseurs ?

Sur le plan plus régional, toujours autant de rencontres, nombreux ont été les déplacements à CAHORS pour les Hivernales, à TARBES, à ALBI, à MONTPELLIER, plus fréquemment à TOULOUSE. J'ai pu faire admettre le principe de réunions entre Présidents du massif pyrénéen sur les problèmes du gibier de montagne. Plusieurs de celles-ci nous ont déjà donné l'occasion de nous mettre d'accord sur les stratégies à suivre et prendre une attitude commune et solidaire sur les grands prédateurs. L'Assemblée Générale de la Fédération Régionale des Chasseurs s'est tenue à TOULOUSE au siège de la Fédération Départementale. (...) Il a été longuement question dans le rapport moral du Président CASTERAN, des conventions ou des événements nationaux dont j'ai évoqué l'essentiel. (...)

Je vous disais, il y a quelques instants, que nous n'avions pas chômé sur le plan national et régional, mais que devrais-je dire **sur le**

plan départemental ! En effet, nous avons tous, toujours les mêmes, travaillé d'arrache-pied sans jamais perdre de vue nos objectifs pour l'amélioration de nos chasses mais aussi nous opposer quand il y eut divergences et atteintes pour la bonne marche de ces objectifs. **La grande atteinte fut tout de même l'épisode grand tétras et lagopède**. Je ne veux pas revenir sur ce douloureux épisode, permettez-moi tout de même de vous citer la phrase du Ministre, encore lui, lors de notre congrès « le grand tétras est mieux préservé dans les départements où il est chassé que dans les départements où il ne l'est plus depuis longtemps ». Bonne reconnaissance. Sera-t-elle suivie d'effet ? Je n'en suis pas sûr, elle ne peut que nous engager plus encore.

Le chef de service de la garderie avec lequel j'ai noué de vrais liens de sympathie dans le travail, va nous quitter définitivement pour prendre la tête du service de la garderie des Pyrénées Orientales. Je le regrette déjà, lui souhaite un bon parcours et le remercie bien chaleureusement pour son aide et son sens des responsabilités dans la recherche notamment d'un juste équilibre.

Nos travaux se poursuivent sur presque tous les terrains pour le dénombrement des populations de gibier avec nos Techniciens, aidés des chasseurs, mais aussi par les Louvetiers qui nous remettent notamment les comptes-rendus de leurs sorties nocturnes. Un grand merci à tous ceux-ci, qui nous permettent plus précisément de voir clair dans l'abondance ou dans le déficit de notre faune sauvage.

Nos rapports avec les agents de l'**ONCFS** me donnent l'occasion de vous préciser que nos relations sont bonnes et constructives. Les travaux établis en commun en sont la preuve et je compte bien les poursuivre.

Sur le plan pratique et sur tout le département, je peux vous dire que la population de sangliers a bien été contenue. La mise en oeuvre des moyens préconisés par votre Fédération pour la chasse de la bête noire a été, je pense, couronnée de succès puisque les prélèvements sont sensiblement équivalents à ceux de l'année écoulée et les dégâts sur les récoltes agricoles ont grandement diminué. Vous en aurez la preuve par l'arithmétique au moment des comptes dans un instant. (...)

Je voudrais remercier Monsieur le Directeur de l'**Office National des Forêts** qui a bien voulu entendre notre réclamation sur le prolongement de la chasse au sanglier, sur la partie domaniale du département. Un jour de chasse de plus par semaine, cela met en harmonie la chasse sur les domaniaux avec le surplus du territoire.

Les autres espèces de grand gibier se portent bien dans la quasi totalité de nos secteurs. Certains diront une légère diminution ici ou là, d'autres plus nombreux sont fort satisfaits de leurs rencontres ou de leurs prélèvements. Un grand merci aussi à tous d'avoir réalisé vos plans de chasse afin de contribuer aux côtés des propriétaires forestiers à une gestion harmonieuse des peuplements.

J'ai pu assister à l'Assemblée Générale de l'**Amicale des Chasseurs de Montagne**, j'ai pu participer à leurs travaux, les vœux qu'ils ont évoqués ont retenu toute mon attention. Les membres de cette amicale peuvent compter sur le soutien de la Fédération lors des CDCFS à venir.

Concernant le petit gibier, les situations ne sont pas les mêmes. Je cherche avec tout le Conseil d'Administration de nouvelles solutions parfois difficiles à mettre en place. Pour **le lièvre**, l'exception confirme la règle ; belle abondance qui n'a d'égal que celle constatée les années antérieures. **Les galliformes de montagne** se portent toujours aussi bien, voire mieux. Les comptages au chant et aux chiens d'arrêt se poursuivent et se poursuivront sans relâche. Nous sommes très attentifs aux avis positifs que l'on nous donne.

La bécasse des bois a bien fréquenté la quasi-totalité de nos secteurs, les prélèvements ont été bons et raisonnables. A cet égard, permettez-moi de vous dire que je suis favorable à un PMA et c'est là le vœu de la quasi-totalité des chasseurs de ce gibier royal, un texte national sera prochainement édicté dans ce sens pour le généraliser. **Les autres espèces migratrices** semblent avoir été moins abondantes cette saison. Une réflexion nationale doit être faite sur le sujet. (...) Je vous dirai, comme l'an dernier, que pour le **perdreau**, le **faisan** et le **lapin** nous

FÉDÉRATION

cherchons toujours et toujours. Quelques endroits où ils se plaisent, avec d'infinies précautions, nous font espérer que les réimplantations par secteur que nous mettons en marche porteront de bons résultats. Ici encore l'espérance fait vivre, il nous faut du temps. Sur le sujet, la commission petit gibier, créée voilà un an, passe désormais aux aménagements. Deux volières anglaises sont en cours d'installation, d'autres sont à l'étude. L'une d'entre elles, sur la commune de LIMBRASSAC devrait servir, je l'espère fortement, de modèle pour ceux qui seraient intéressés par une création. (...) Il en est de même pour le lapin, en accord avec certains Présidents d'ACCA, nous allons aménager quelques territoires propices où les reprises s'effectueront pour de nouvelles réimplantations.

Sur le schéma départemental de gestion cynégétique, nous en sommes à la phase finale. Celui-ci après avoir été réactualisé, est pratiquement à même d'être déposé entre vos mains, Monsieur le Préfet, pour sa validation. Avec les diverses administrations et partenaires, nous faisons un gros effort pour qu'il puisse être applicable pour la saison prochaine. Dès sa validation, en espérant qu'elle ait lieu, vous pourrez en prendre connaissance dans le détail puisque, je vous le rappelle, il a été approuvé par vous-même lors de l'Assemblée Générale tenue à LA TOUR DU CRIEU en 2006.

Chers amis voici venir le temps des comptes. Soyez sûrs de notre engagement auprès de vous, soyez fiers d'être chasseur, sachez le dire haut et fort et surtout le démontrer. Trop peu de nos concitoyens nous connaissent pour ce que nous sommes véritablement, des protecteurs et des aménageurs de nos espaces naturels. Restons unis et vigilants sans oublier que nous pourrons discuter avec des non-chasseurs mais jamais avec des anti-chasse, sectaires, regroupés pour leur seul but : faire interdire la chasse. »

Le rapport moral est approuvé à l'unanimité.
Vous pourrez prendre connaissance du Rapport Moral en son entier sur notre site internet.

ADOPTION DES DIVERSES COTISATIONS POUR LA SAISON 2009/2010

Après rappel de quelques chiffres relatifs à la saison écoulée, Monsieur Etienne-Jean BARBELANNE soumet à l'Assemblée Générale les montants des diverses cotisations pour la saison 2009/2010 :

- timbre fédéral : 75 €
(augmentation de 3 €)
- timbre temporaire (9 jours) : 38 €

(diminution de 2 €)

- timbre temporaire (3 jours) : 19 €
(diminution de 2 €)
- timbre grand gibier : 26 € au lieu de 30 € **(diminution de 4 €)**
- dispositif de marquage grand gibier **(in-changé)** :
 - cerf et biche : 64,50 €
 - chevreuil : 17,50 €
 - mouflon : 27,50 €
 - daim : 39,50 €
- adhésion des titulaires de droits de chasse (y compris ACCA et AICA) cotisation de base : 75 €
- barème des prestations de services (hors ACCA et AICA et suivant contrat), liste des interventions de la Fédération (inchangé) :
 - appui administratif, technique, juridique et financier : base forfaitaire 76,22 €
 - conseils du Service Technique : 0,23 € par hectare
 - garderie des territoires (à la journée)
 - prévention des dégâts de gibier : 0,10 € par hectare
 - formation pratique des chasseurs : 0,10 € par chasseur
- participations dues par les ACCA et AICA pour leur affiliation à la Fédération dans le cadre du programme de coordination
- prestations pour les services rendus par la Fédération au titre de ses obligations légales :
 - . appui administratif, technique, juridique et financier
 - . conseils du Service Technique
 - . expertises diverses et prévention des dégâts
 - . formation pratique des chasseurs (sécurité)
- tarifs **(inchangés)** :
 - . base forfaitaire : 38,11 €
 - . par hectare jusqu'à 2 000 ha : 0,05 €
 - . par hectare au-delà de 2 000 ha : 0,02 €

Ces cotisations sont approuvées à l'unanimité par l'assemblée générale.

L'Assemblée Générale prend acte des dispositions adoptées le 17 mars 2009 lors du congrès de la Fédération Nationale des Chasseurs, dans le prolongement notamment de la loi pour l'amélioration et la simplification du droit de la chasse du 31 décembre 2008 :

Permis national

Les détenteurs d'un permis national se verront appliquer un « timbre départemental d'adhésion » au prix unique de 95 € (48 € pour un permis national 9 jours et 24 € pour un permis national 3 jours).

Les détenteurs d'un permis national grand gibier ne doivent acquitter aucun timbre départemental grand gibier.

Validation des nouveaux permis

Tout chasseur ayant obtenu son permis à partir du 1er janvier 2009 (date figurant sur le volet titre permanent) bénéficie pour la campagne 2009/2010 de validation avec redevance et cotisations fédérales (timbre fédéral et timbre grand gibier) à demi-tarif. Le Conseil d'Administration de la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Ariège propose de faire bénéficier les nouveaux chasseurs de cette aide sur une deuxième année.

Cette dernière disposition est adoptée à l'unanimité par l'assemblée générale.

INTERVENTION DE JEAN SERVAT

En complément du rapport moral, il expose les grandes lignes du décret relatif aux dégâts forestiers et insiste notamment sur la responsabilité de l'ACCA qui peut être engagée lorsque le minimum du plan de chasse n'est pas réalisé.



M. Jean SERVAT, Président délégué aux affaires nationales

INTERVENTION DU D^R JEAN-PIERRE ALZIEU, DIRECTEUR DU LABORATOIRE VETERINAIRE DEPARTEMENTAL

Après avoir présenté les enjeux de l'évaluation sanitaire du gibier, il se réjouit de la remarquable implication des chasseurs et de leur Fédération, notamment dans le suivi de la trichinellose et de la fièvre catarrhale ovine. Les résultats des analyses portant sur la FCO et la pestivirose seront restitués en juin prochain.



FÉDÉRATION

DES TECHNICIENS

Evelyn MARTY, technicien, présente le DVD « Lagopèdes Alpins dans les Pyrénées : combien sont-ils ? » réalisé par la Fédération et le Département du Patrimoine Naturel du Gouvernement Andorran. Il a été projeté en septembre 2008 au XIème Symposium International sur les Tétraoniades au Canada (Whitehorse-Territoire du Yukon)

Un reportage de la Fédération consacré aux aménagements en faveur du petit gibier, dans la zone de plaine (garennes, haies...) est diffusé.



INTERVENTIONS DES PERSONNALITÉS

Monsieur le Préfet salue le positionnement constructif et partenarial de la Fédération, tant sur les sujets techniques que politiques. Il se dit satisfait du revirement du Ministère sur la martre, mais inquiet pour ce qui est de la chasse du Grand tétras en 2009. Il évoque diverses actions menées par la Fédération, notamment sa forte mobilisation dans le contexte de la fièvre catarhalie ovine. Il l'encourage à développer encore ses liens avec les autres usagers de l'espace et à diffuser une image positive de la chasse. Sur le sujet de l'ours, il se félicite des relations instaurées entre l'Administration et la Fédération, il apprécierait que des mesures soient prises par les chasseurs pour favoriser la cohabitation entre la pratique de la chasse et la présence du plantigrade. Monsieur le Préfet a dû nous quitter avant la clôture de nos travaux, le nouveau Directeur Départemental de l'Équipement et de l'Agriculture, **Monsieur Jean-François DESBOUIS**, s'est alors installé près du Président pour ne le quitter qu'en fin du déjeuner pris au marché couvert.

Monsieur CHOUQUET, représentant la Fédération de l'Ariège de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique, se réjouit de constater que la gestion patrimoniale est une préoccupation commune aux deux Fédérations. **Monsieur Marc SANCHEZ**, Maire de Lavelanet, met l'accent sur la qualité du travail réalisé, notamment sur le Lagopède alpin et rappelle le partenariat de la Fédération dans un projet de la station de ski des Monts d'Olmes. **Monsieur Jean-Pierre BEL**, Sénateur se félicite de l'adoption de la loi du 31 décembre 2008. Il manifeste son désaccord avec Monsieur le Préfet sur la réintroduction de l'ours, considérant que cette opération ne fait qu'accentuer les difficultés des éleveurs de montagne. Sur ce même su-

jet, **Monsieur Etienne-Jean BARBELANNE** réaffirme la position de la Fédération : la chasse ne saurait en aucune manière être affectée par la réintroduction de l'ours ; il appartient à chaque Président d'ACCA, à lui seul et sans contrainte, d'adapter la pratique cynégétique à la présence de l'ours, s'il le juge utile.

REMISE DES RECOMPENSES

Messieurs André LANNES (Administrateur de la Fédération et de l'Amicale des Chasseurs de Montagne), Guy PECH (Président de l'ACCA de Limbrassac et de l'AICA « Mon País »), Claude SANS (ACCA de Quié) et Régis PORTET (Président de l'ACCA de Belloc) ont reçu une médaille de bronze.

Monsieur Jean-Claude SAULNIER (Secrétaire de l'AJAPAA et Président de l'UNAPAF) a reçu une médaille d'argent.

Le rapport moral et les comptes annuels sont mis à disposition de tous les membres de la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Ariège à son siège social.

Photos rubrique : FDC 09
Laurent CHAYRON



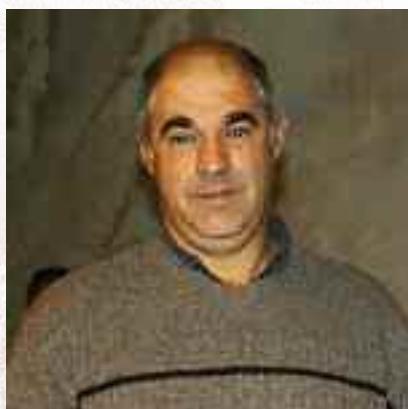
M. André LANNES



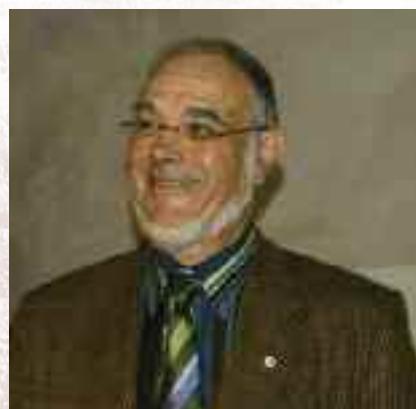
MM. BARBELANNE et Guy PECH



M. Claude SANS



M. Régis PORTET

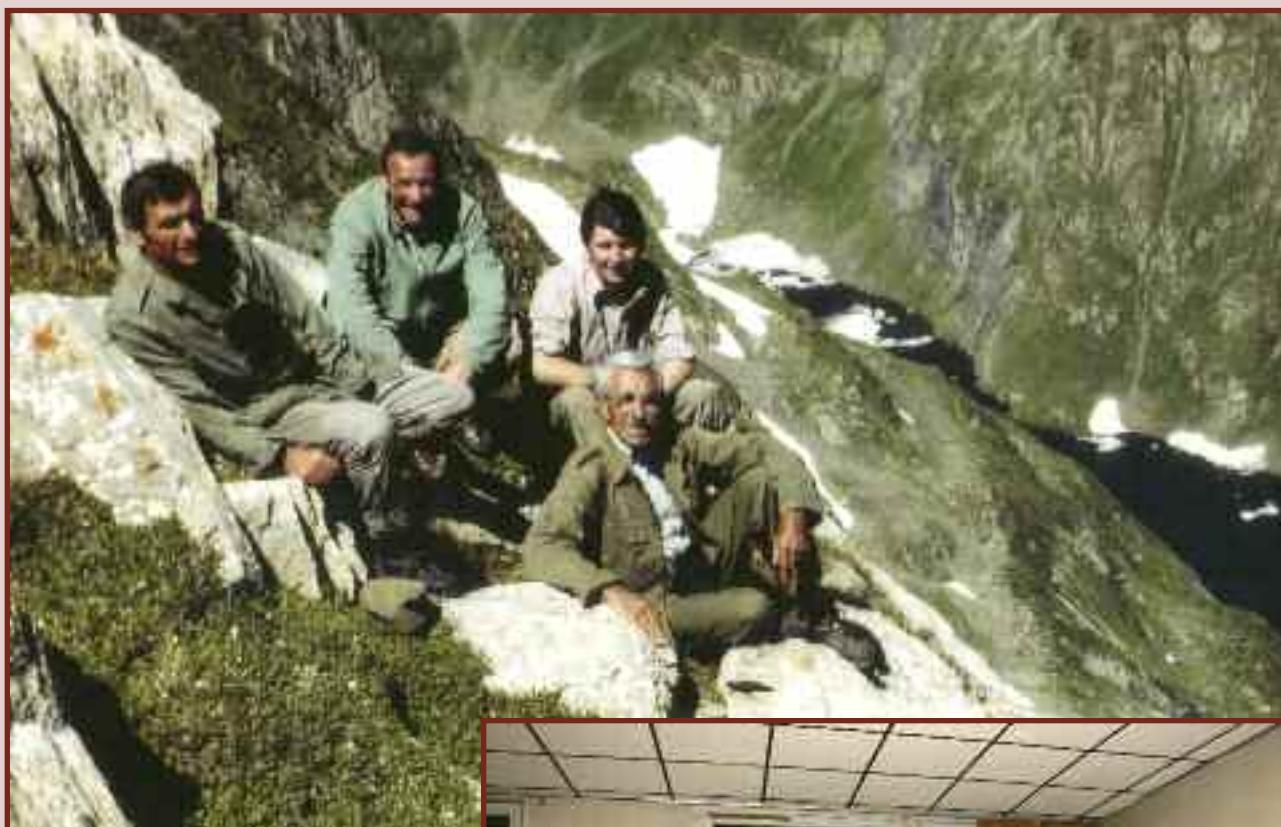


M. Jean-Claude SAULNIER

Hommage à André Manaud

Le 28 janvier dernier, un hommage très émouvant a été rendu à André Manaud, grand chasseur du Saint-Gironais, décédé en 2002. Réunis à la Fédération, à l'invitation du Président Etienne-Jean Barbelanne, ses amis ont tour à tour dressé le portrait d'un passionné de chasse et de montagne. La collection de trophées d'isards qu'il a léguée à la Fédération est désormais exposée sur les murs de la Maison de la Chasse. L'historien Claude Delpla a également évoqué le résistant qu'était André Manaud.

A cette occasion, Alain Bourneton a dédicacé son magnifique livre consacré à la vie des isards, leur histoire et la chasse de cet animal emblématique.



André MANAUD (1^{er} plan) et ses compagnons
Henri DÉAT, Pierre PONT et Gérard RAUFASTE
(de gauche à droite) dans le massif du Vallier,
au-dessus de l'étang long.

Photo : Olivier PONT

MM. Jacques PAILHÈS, Gérard RAUFASTE, Pierre PONT,
le Président, Henri DEAT, Georges PAGES, Yves BORDES
et Claude DELPLA, le jour de l'inauguration

Photo: FDC og Laurent CHAYRON



Loi pour l'amélioration et la simplification du droit de la chasse

Le journal officiel du 1^{er} janvier 2009 a publié la loi n°2008-1545 du 31 décembre 2008 pour l'amélioration et la simplification du droit de la chasse. La quasi-totalité des dispositions retenues est dispensée de textes d'application et se présente sous un jour d'applicabilité immédiate. Trois volets se dégagent de cette loi :

1^{er} volet : modifications d'ordre institutionnel

- Agrément pour les fédérations au titre de la protection de l'environnement
- Possibilité de créer des fédérations interdépartementales
- Possibilité pour les ACCA de délivrer, moyennant finances, des cartes temporaires

2^{ème} volet : pratique de la chasse

- Incitations pour les jeunes chasseurs à sa-

Photo FDC 09 - Laurent CHAYRON

voir : diminution du droit de timbre, division par deux des redevances, baisse de la cotisation fédérale

- Permis national à prix unique. C'est l'assemblée générale de la Fédération Nationale des Chasseurs qui fixe désormais le montant de la cotisation unique. De même tout chasseur ayant validé un permis de chasser national grand gibier est dispensé de s'acquitter de la contribution grand gibier instaurée par la fédération dans laquelle il valide son permis.
- Règles relatives à la sécurité encadrées par le Schéma Départemental de Gestion Cynégétique
- Fin de l'obligation du ticket de marquage du gibier après l'action de chasse
- Utilisation du grand duc autorisée pour la chasse et la destruction des nuisibles. Jusqu'alors, une autorisation préfectorale était nécessaire.

Il a été annoncé par le Ministre que la répression des actes de sabotage de la chasse ferait l'objet d'un prochain décret.

Il a été renvoyé à la Table ronde de la chasse les problématiques relatives aux territoires non chassés et aux dégâts de gibier, ainsi qu'à la défiscalisation de l'emploi des gardes particuliers, sans oublier l'adoption des textes relatifs aux chasses commerciales.

Par ailleurs, le Président de la Commission des Affaires économiques à l'Assemblée Nationale a annoncé lors des débats la constitution d'une mission d'information en vue de la rédaction courant 2009 d'une nouvelle proposition de loi relative à la chasse.

3^{ème} volet : droit pénal de la chasse

- Conforte le caractère obligatoire du Schéma Départemental de Gestion Cynégétique et rappelle le caractère opposable aux chasseurs et associations de chasse du département du schéma. Un décret en conseil d'Etat dresse la liste des infractions et répression en cas de manquement à celui-ci
- Possibilité pour un chasseur de se faire entendre devant un juge en cas de suspension du permis de chasse
- Possibilité pour les gardes particuliers de saisir le gibier lorsqu'ils constatent une infraction.



Photo FDC 09

Actualités cynégétiques

Le Tables rondes organisées sous l'autorité du député Jérôme Bignon dès l'été dernier, dans le cadre du Grenelle de l'environnement, étaient supposées mettre un terme à des années de querelles. L'accord qui en a résulté a fait la démonstration du contraire, au regard notamment de certaines dispositions :

- remise en cause de la chasse du grand tétras associée à un projet de plan de restauration
- retrait de la martre et de la belette de la liste nationale des espèces nuisibles
- réduction de neuf jours pour la période de chasse des oies, alors qu'elles sont gasées aux Pays Bas en raison des dégâts qu'elles occasionnent

En réponse aux vives réactions des instances cynégétiques, dont votre Fédération, le Ministre semblerait avoir fait marche arrière sur certains dossiers.

Lors du congrès de la Fédération Nationale des Chasseurs, il a annoncé la réintégration de la Martre et de la Belette sur la liste nationale des espèces classées nuisibles (annonce confirmée par l'arrêté ministériel du 18 mars 2009). Il a souhaité se montrer rassurant, en rappelant que le monde de la chasse devait être strictement associé à toutes les étapes de l'élaboration de la stratégie de réhabilitation du Grand Tétras et à sa mise en œuvre, sans abandonner officiellement pour autant, à l'heure où nous écrivons, l'idée de la fermeture de la chasse de l'espèce.



Pour autant, la vigilance devra rester de mise sur bon nombre de sujets d'actualité. Jean-Louis Borloo a également proposé qu'un plan national de régulation des sangliers soit conçu et mis en œuvre dès ce printemps pour répondre au caractère d'urgence dans de nombreux départements. Sans doute nécessaire pour certains départements, il est toutefois à décliner selon les particularités locales.

Compte rendu des recensements hivernaux d'oiseaux d'eau dans le département de l'Ariège

Le suivi des populations hivernantes d'anatidés intervient dès la fin de la migration post nuptiale. Les recensements ont lieu aux alentours du 15 de chaque mois d'hiver jusqu'au mois de février, soit quatre journées par an. Le principe consiste à visiter les principaux plans d'eau du département accueillant régulièrement des oiseaux d'eau durant l'hiver et à dénombrer les effectifs de chaque espèce rencontrée. Afin de réaliser la tournée des sites en une seule journée, des points d'observation ont été définis pour chaque plan d'eau et visités chaque mois. Ils ne permettent pas forcément un comptage exhaustif mais donnent une bonne image des fluctuations. Le comptage de janvier est cependant le plus précis dans la mesure où le nombre d'observateurs est plus important : c'est en effet le mois durant lequel est réalisé le traditionnel comptage international d'oiseaux d'eau organisé par le Bureau International de Recherche sur les Oiseaux d'Eau (BIROE).

Résultats

Tous les plans d'eau recensés sont artificiels, ce sont des retenues d'eau à vocation multiple ou des carrières d'exploitation de granulats.

Certes les effectifs totaux sont fort modestes au regard d'autres départements où les milieux humides sont plus importants, mais notre département accueille tout de même une belle diversité d'oiseaux d'eau tout au long de l'hiver.

Les canards de surface

Le canard colvert est bien sûr le plus abondant, sans pouvoir le démontrer, on peut dire qu'il est majoritairement sédentaire. Avec la sarcelle d'hiver ce sont les deux espèces que l'on peut croiser partout dans la partie nord du département, dès lors qu'il existe un plan d'eau ou un cours d'eau, même de petite taille. Les fossés de drainage de la plaine d'Ariège, constituent, par exemple un milieu très attractif si la végétation aquatique n'a pas été broyée par les opérations d'entretien. (A noter que la sarcelle d'été n'apparaît pas dans les recensements pour la bonne raison qu'il s'agit d'un migrateur précoce à l'automne...et qui prend son temps pour remonter au printemps.)

Les canards souchets chipeaux, plus exigeants en matière d'habitat sont concentrés sur les sites qui présentent certains éléments naturels indispensables : îlots, vasières, roseaux ...

Les canards siffleurs et pilets préfèrent les côtes maritimes pour hiverner et restent rares dans l'intérieur des terres, le siffleur hiverne cependant régulièrement chez nous, ce fut certainement le cas cette année sur le lac de Montbel, les oiseaux ont simplement été « loupés » en novembre et décembre.

Les canards plongeurs

Ils sont plus carnivores que les canards de surface et se nourrissent des petits mollusques, toujours très abondants dans les massifs de végétaux poussant au fond de



Fuligule nyroca



Vanneau sociable dans un groupe de vanneaux huppés



Canards souchets



Foulque et canard chipeau

Photos Thierry GUILLOSON

Liste des plans d'eau recensés dans le département de l'Ariège

N°	Commune	Nom du site	Nombre de plan d'eau
1	Mazères	Le Domaine des oiseaux	3
2	Saverdun	Gravières Siadoux	2
3	Saverdun	Gravières de la Garonne	2
4	Varilhes	Gravière de la Sograr	2
5	Foix	Labarre	1
6	Le Mas d'Azil	Filhet	1
7	La Bastide de Sérou	Mondély	1
8	Montbel	Lac de Montbel	2
9	Mirepoix	Gravière Rescanières	1
10	Malegoude	Le Balestié	1
11	Manses	La Mondoune	1

l'eau. Ils fréquentent donc uniquement les plans d'eau où cette végétation est présente. Le fuligule milouin est le plus abondant, devant le fuligule morillon, tout deux sont souvent ensemble sur les plans d'eau accompagnés du fuligule nyroca, dont la présence dans notre région est plus originale car c'est une espèce sud orientale nichant de l'ouest de l'Asie, jusqu'en Europe centrale. Il est cependant de plus en plus régulier en France. La nette rousse n'apparaît pas mais est observée chaque année en période de migration.

Les rallidés

La foulque macroule est une espèce typique de nos zones humides. En hiver, elle est très sociable et évolue sur les berges en grande troupe. Ce n'est pas le cas de sa proche parente la gallinule poule d'eau, beaucoup plus discrète et souvent seule ou en compagnie de quelques congénères, elle se réfugie dans la végétation dès la moindre alerte. Les chiffres concernant cette espèce figurent donc à titre indicatif.

Les espèces rares ou accidentielles

Au milieu de toutes les espèces hivernant traditionnellement sous nos latitudes, il est toujours possible de trouver des oiseaux rares. Ceux-ci ont été poussés, hors de leur aire de répartition géographique habituelle, à la suite d'un événement climatique majeur, tel qu'une vague de froid. Une tempête sur l'atlantique, peut également entraîner des oiseaux du continent américain en direction de l'Europe.

Parmi les canards, il faut aussi ajouter les oiseaux d'ornement. En effet, de nombreuses espèces du monde entier, ont été domestiquées en raison de leurs beautés. Certaines se reproduisant assez facilement, produisent des jeunes qui parfois s'échappent, avant d'être éjointés. De cette manière le canard mandarin a colonisé l'Angleterre durant le siècle dernier et le processus est en cours dans notre pays, de même pour la bernache du Canada, un peu partout en Europe.

La plus belle observation est celle d'un vanneau sociable découvert à Verniolle début décembre. Revu à plusieurs reprises par de

nombreux observateurs, il a passé au moins deux mois chez nous, en compagnie de 700 vanneaux huppés et 120 pluviers dorés, naviguant dans la moitié sud de la plaine d'Ariège. Il niche habituellement dans les grandes steppes mongoles et hiverne en Asie du Sud.

Les gravières du nord du département nous ont aussi réservé quelques surprises avec une harelde boréale, restée tout l'hiver. Canard nicheur dans toute la zone arctique, du Groenland à la Sibérie, il hiverne en mer Baltique où il consomme coquillages, crustacées et algues.

Un superbe mâle de fuligule à bec cerclé a aussi établi ses quartiers d'hiver chez nous depuis maintenant 4 ans ! D'origine américaine, il niche au Canada et hiverne dans le sud des Etats Unis et au Mexique. Cet oiseau

est vraisemblablement un échappé de captivité.

Un ornithologue nous a rapporté l'observation d'une macreuse brune sur le lac de Filhet au Mas d'Azil, en janvier de cette année. C'est un canard marin du nord de l'Europe, peu commun en hiver sous nos latitudes. Indéniablement nous vivons dans une région privilégiée pour l'ornithologie et il suffit d'un peu d'attention et de patience pour faire de fabuleuses rencontres...

Liste des observateurs : Tristan Guillotsson, Pascal Fosty, Olivier Billard, Mathieu Pujol, Hélène Legendre, Vincent Lacaze, Georges Martimort

DVD lagopède

Un DVD intitulé « LAGOPÈDES ALPINS DANS LES PYRÉNÉES : COMBIEN SONT-ILS ? » a été réalisé par la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Ariège et le Département du Patrimoine Naturel du Gouvernement Andorran.

Ce film apporte un nouvel éclairage sur les méthodes de dénombrement des coqs chanteurs de Lagopède Alpin et sur la situation des populations dans les Pyrénées. Il a été présenté en septembre 2008 au XIème Symposium International sur les Tétraonidés au Canada (Whitehorse-Territoire du Yukon) par Evelyn Marty, technicien de la Fédération et Marc Mossoll-Torres, son homologue andorrain.

Ce document a également fait l'objet d'une présentation aux chasseurs ariégeois, le 25 avril dernier, lors de l'Assemblée Générale de la Fédération.

Photo Andoni CANELA



Tournage du film à l'étang Blaou (Port de Siguer)



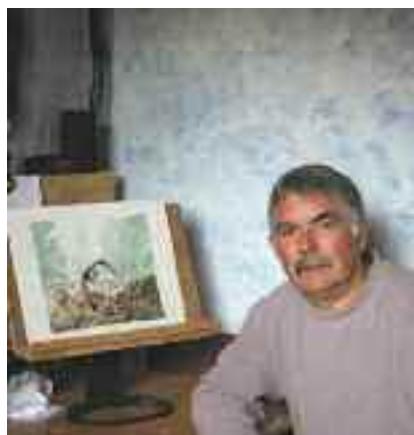
Equipe de comptage transfrontalière (Andorre, Espagne et France)



Des conditions de travail souvent difficiles au printemps

Espèce	NOV	DEC	JANV	FEV
Canard colvert	1282	1704	1735	695
Sarcelle d'hiver	61	66	135	59
Canard chipeau	13	15	46	55
Canard siffleur	23			15
Canard pilet	1			3
Canard souchet	25	29	55	35
Fuligule milouin	353	286	375	48
Fuligule morillon	91	108	121	103
Gallinule poule d'eau	22	15	46	33
Foulque macroule	1225	1488	1510	590

Marcel GUILLOU, chasseur et peintre animalier



Originaire de Bretagne, Marcel Guillou vit à Coueron en Loire Atlantique où il chasse les oiseaux d'eau et le petit gibier. Il vient régulièrement en vacances en Ariège depuis une vingtaine d'années. Il y apprécie particulièrement la beauté des paysages de montagne, la neige, la nature préservée...

Depuis 2000, chaque hiver, un mois durant, il vient chasser le sanglier et le chevreuil à Freychenet où il lui a toujours été réservé un excellent accueil. Les qualités humaines et la faculté d'adaptation de Marcel ont aussi contribué à la réussite de son intégration. Ses talents culinaires et plus particulièrement sa façon de préparer les sarcelles font le bonheur de ses amis. « La chasse en battue » dit-il « avec tout ce qu'elle implique de complicité et de convivialité me plaît beaucoup. C'est une expérience humaine très différente de la pratique cynégétique individuelle sur les bords de Loire. Le changement

radical de biotope contribue également à ce que mon dépaysement soit total. » Il chasse aussi la bécasse des bois avec beaucoup de plaisir.

Parmi ses projets il y en a un qui lui tient vraiment à cœur : réussir à approcher isards et grands tétras...

Son fils, Alan, tout aussi passionné de chasse, de pêche et de nature, l'accompagne, quand il le peut, lors de ses séjours dans l'Ariège.

De sa passion pour la chasse, Marcel tire une inspiration qui en alimente une autre, la peinture. Il peint depuis toujours, pour lui, pour ses amis. Ses réalisations, essentiellement à l'aquarelle et à la peinture acrylique, mettent en scène la faune sauvage dans son milieu. Comme on peut l'imaginer, l'Ariège se retrouve sur ces toiles.



“ Peut-être le printemps bientôt !

Cette année nous a permis de « jouir » du mauvais temps et d'avoir une importante, très importante couche de neige. Le soir, à la nuit tombée, bien au chaud dans notre maison, on observait le village qui s'endormait sous sa couverture blanche. De ci, de là, une colonne montait dans le ciel, montrant la présence des hommes sous les toits enneigés.

Devant ce spectacle, on se prend à rêver. Le chasseur imagine la saison écoulée et recherche dans sa mémoire les moments heureux procurés par la poursuite du gibier. Il revoit les « coups » réussis, ceux qui se sont mal terminés : un lièvre déboulant dans une luzerne, une compagnie de sangliers se dispersant à son approche, sans pouvoir tirer ! Que de souvenirs et que de déceptions, qui à la lunette du passé, sont encore devenus des joies.

Avec ce froid et cette neige, où sont-ils mes bons compagnons animaux sauvages, ceux que j'ai vus et ceux qui m'ont observé, sans seulement soupçonner leur présence ? Hélas ! Beaucoup d'entre eux mourront de froid et de faim. Avons-nous fait tout le nécessaire pour leur donner les éléments qui leur auraient permis de passer l'hiver ?

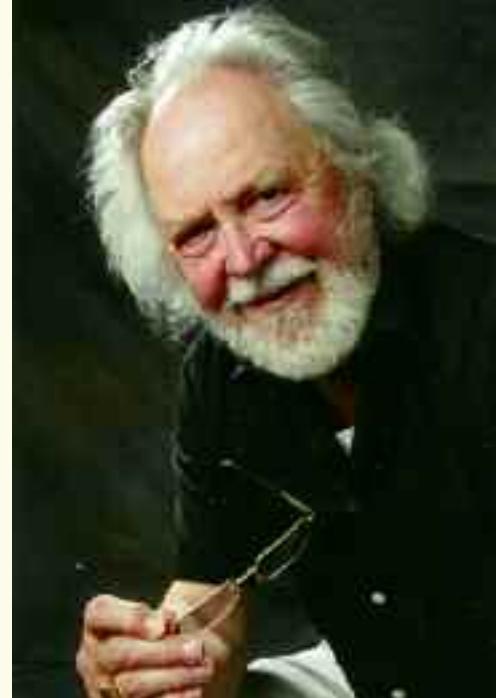
Cependant, une annonce concernant la chasse nous fait réfléchir, avant d'éteindre notre lampe. Elle nous arrive « d'en haut », du Ministère ! Nous pourrons à nouveau réguler la martre, la belette et piéger dans de bonnes conditions. Peut-être sera-t-il possible de prélever quelques unités, dans la grande volière montagnarde, de grands tétras et de lagopèdes ?

Il est tard et je m'endors sur toutes ces images : le blanc de la neige, le sauvetage hivernal de nos gibiers, la raison retrouvée pour la gestion de la nature.

Mais tout de même, ne rêvons pas trop, notre expérience de chasseur nous a appris que le vent tourne vite et que les bonnes résolutions restent souvent sous le boisseau.

Raymond BERNIÉ

D'après une aquarelle de Marcel GUILLOU



ENQUÊTE : POURQUOI CESSENT-ILS DE CHASSER ?

La Fédération a réalisé une enquête auprès de ceux d'entre vous qui n'ont pas renouvelé la validation de leur permis de chasser pour la saison 2008/2009. Vous avez été nombreux à y répondre (taux de réponse de 61 %) et nous vous en remercions.

En voici les principaux résultats :

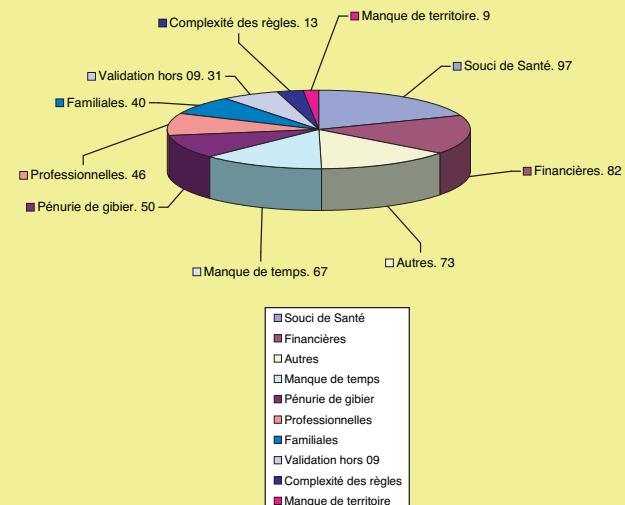
- En comparant avec la saison précédente, 578 chasseurs ont cessé de pratiquer momentanément ou définitivement dans le département.
- Un premier élément positif se dégage : 62 % des personnes ayant répondu ont

l'intention de valider leur permis dans l'avenir.

- Les principales raisons qui ont conduit les chasseurs à suspendre ou arrêter cette activité sont, par ordre décroissant d'importance :

- 1 des soucis de santé,
- 2 des raisons financières
- 3 le manque de temps

L'ensemble des résultats est présenté ci-contre. Les chasseurs avaient la possibilité de cocher plusieurs raisons.



HOMMAGE A JEAN SERVAT



Jean-Luc Fernandez, administrateur de la Fédération, rend hommage à Jean Servat (décédé en mars dernier), figure emblématique de l'ACCA de Biert et des chasseurs couseranais :

« Jean Servat, dit « Bougnol » était un amoureux de la montagne, de la chasse aux coqs et aux perdrix grises. La pêche n'avait pour lui aucun secret.

C'est cependant au sanglier qu'il vouait une véritable passion. Chef d'équipe respecté, connaissant parfaitement son territoire et quelques fois aussi celui des autres, il prenait beaucoup de plaisir à déjouer les ruses de la bête noire. Il aimait par-dessus tout ces ambiances conviviales, sous le tilleul ou dans le Buc de Biert, où chacun évoquait ses journées de chasse. Il était attachant et quelque fois autoritaire.

En pensant à lui, comment ne pas évoquer d'autres anciens de l'ACCA de Biert, aujourd'hui disparus, notamment Michel Bénazet (Boutou).

A l'image de ce canton de Massat, fier et déconcertant, Jean était des nôtres. Un seul mot le caractérisait : la passion. Adieu Jean, nous ne t'oublierons pas ! Force aux chiens ! »

BRÈVES

Le Courlis cendré en Ariège

Cette espèce, chassable avant l'application de l'arrêté du 30 juillet 2008 (suspension de la chasse pendant 5 ans), est incontestablement la plus rare et localisée dans notre département. Ce grand limicole au bec démesuré apprécie les grandes prairies naturelles de plaine où il niche. A la fin du mois de mars, nous avons recensé les couples présents en plaine d'Ariège, 4 au total, répartis sur les derniers grands îlots de prairie de la région. Notre département constitue ainsi la limite sud de l'aire de répartition européenne de cette espèce !

Nous remercions Tristan Guillosson, Olivier Billard et Vincent Lacaze pour leur participation à ce comptage.



Photo FNC

Tarbes

Pyrénées Passions : 3^{ème} salon de la chasse, de la pêche et du terroir

Nos amis de la Fédération Départementale des Chasseurs de Hautes-Pyrénées nous font part de la tenue du 3^{ème} salon de la chasse, de la pêche et du terroir. Il se déroulera les 26, 27 et 28 juin 2009 à Tarbes (stade Maurice Trelut). A deux pas de territoires de chasse réputés, dans un pays d'eaux vives, conjuguant les traditions de la montagne, de la Gascogne et du Pays Basque, cette manifestation réunira les chasseurs, les pêcheurs et tous ceux qui cultivent l'art de vivre à la campagne et la gastronomie.

Pigeon ramier : suivi du GIIFS par balises Argos

Le Groupe d'Investigation International sur la Faune Sauvage prépare un programme transfrontalier (France, Espagne et Portugal) de suivi de la migration de pigeons ramiers. Courant février 2009, 8 oiseaux en hivernage en France et en Espagne ont été équipés de balises solaires Argos. L'opération qui se poursuivra l'hiver prochain, avec un objectif de 72 balises à poser, contribuera à une meilleure connaissance de la migration de cette espèce.



Photo GIIFS

Les manifestations à caractère cynégétique ou rural dans lesquelles les chasseurs et leur Fédération s'investissent sont toujours aussi nombreuses. Ces initiatives sont une fois encore l'expression de la vitalité de la chasse ariégeoise.

RÉTROSPECTIVE

Le premier semestre 2009 a été marqué par deux concours organisés en Ariège et en Haute-Garonne, par la Fédération des Associations de Chasseurs aux Chiens Courants, en partenariat avec les ACCA locales :

… **7 ET 8 FÉVRIER À ARTIGAT** : épreuve départementale de meutes sur lièvre : 1er Mr Caliz (31) – 2ème Mrs Oliva et Sentenac (31) - 3ème Mr Fourcade (31)



Les Trompes de l'Estrique à Artigat. Photo FDC 09 - Laurent CHAYRON

… **20, 21 ET 22 FÉVRIER À FORNEX** : épreuve départementale de meutes sur sanglier (16 meutes engagées) : 1er Mrs Pérucho, Lasserre et Fauré (31) – 2ème Mrs Soula, Castex et Gallot (09). Mention spéciale à l'équipe de Mr Pérucho qui s'est distinguée en se classant seconde au concours régional à Rivièra sur Tarn (Aveyron) et troisième au national à Castanet le Haut (Hérault).



Mrs Soula et Castex lors de la remise du second prix de l'épreuve départementale à Fornex. Photo Mako BAUZOU

IL SE MURMURE QUE LES BREVETS DE CHASSE FÊTERONT BIENTÔT LEURS 100 ANS. UN ANNIVERSAIRE À NE PAS MANQUER, D'AUTANT PLUS QUE LE PREMIER BREVET DE CHASSE S'ÉTAIT DÉROULÉ EN 1911 À LA BASTIDE DE SÉROU. POUR L'HEURE, NOUS AVONS LE PLAISIR DE VOUS ANNONCER QUE LA PROCHAINE COUPE DE FRANCE SUR LIÈVRE AURA LIEU DANS L'ARIÈGE, SUR LE TERRITOIRE DU GIC DE L'ARIZE. RENDEZ-VOUS DONC EN FÉVRIER 2010 ET BRAVO AU GIC POUR SON DYNAMISME !

A NOTER AUSSI

… **UNE CHASSE À COURRE SUR SANGLIER** avec l'équipage du Ral-lye Comminges Barousse a été organisée à Fabas. L'équipage des « Tèpes » s'est illustré sur lièvre à Belloc, par une belle journée ensoleillée. Les chiens ont fait une belle quête, l'animal a été lancé, poursuivi pendant près de trois heures et finalement gracié par le maître d'équipage. Bravo à Mr Régis Portet, Président de l'ACCA de Belloc, organisateur de ces journées.

… **30, 31 JANVIER ET 1^{ER} FÉVRIER : BREVET NATIONAL DE CHASSE SUR LIÈVRE** organisé par le Groupement d'Intérêt Cynégétique de l'Arize et le Club du bleu de Gascogne. C'est l'équipage de Mrs Pujol et La Hille de Lorp- Sentaraille, constitué de magnifiques ariégeois qui a remporté l'épreuve, après une belle présentation.

Photo FDC 09 - Laurent CHAYRON



… **EPREUVE LOCALE DE COURRE SUR LIÈVRE** organisée par le Groupement d'Intérêt Cynégétique de l'Arize

… **10 MAI : JOURNÉE DU CHIEN LORS DE LA FOIRE DE TARASCON**

… **DU 20 AU 24 MAI : FOIRE EXPOSITION DE SAINT-GIRONS**

DATES A VENIR

… **20 JUIN À ALZEN :**
ÉPREUVE DE RECHERCHE AU SANG

… **26 JUILLET : FÊTE DE LA CHASSE ET BALL-TRAP À LA BASTIDE DE BESPLAS**

… **1^{ER} WEEK-END D'AOÛT :**
« AUTREFOIS LE COUSERANS » À SAINT-GIRONS

… **5 AOÛT : JOURNÉE PORTES OUVERTES DANS LA RÉSERVE NATIONALE D'ORLU**

… **9 AOÛT : FÊTE LOCALE D'USTOU**

… **15 AOÛT : FÊTE DE LA CHASSE, DE LA NATURE ET DU CHIEN À MAZÈRES**

… **30 AOÛT : FOIRE AU MAS D'AZIL**

… **13 SEPTEMBRE : “ELFE” STADE DE MIREPOIX**